



## APPEL À CONTRIBUTIONS

« **CONFIANCE ET RISQUE : DEUX FACES D'UNE MÊME PIÈCE ?** »

2<sup>e</sup> ÉDITION DU COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE DE L'UR CITÉ « DÉPASSER LES BORNES ! »

FACULTÉ DE DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



### Informations-clés

- *Dates* : **12 et 13 octobre 2023**
- *Lieu* : Faculté de droit, science politique et criminologie de l'Université de Liège (campus du Sart-Tilman)
- *Colloque international et interdisciplinaire*
- *Remise de l'abstract étendu (en français, max. 1500 mots)* : **22 mai 2023**
- *Valorisable pour la formation doctorale*



### Contexte

Après le franc succès rencontré lors de sa [première édition](#), l'Unité de Recherche (UR) Cité de la Faculté de droit, science politique et criminologie de l'Université de Liège souhaite réitérer cette expérience stimulante et conviviale en organisant une seconde édition de la rencontre « Dépasser les bornes ! », les 12 et 13 octobre prochains. Les assistant·e·s et doctorant·e·s des départements de droit, science politique et criminologie sont invité·e·s à répondre au présent appel à contributions, y compris les chercheurs et chercheuses en début de thèse souhaitant présenter leurs recherches indépendamment de leur état d'avancement.

Le colloque est ouvert aux communications orales réalisées exclusivement en français par un·e ou plusieurs auteur·e·s, issu·e·s ou non de la même filière, discutant du concept de la *confiance* et/ou du *risque*, sous un ou plusieurs angles disciplinaires différents. Tout comme lors de la précédente édition, chacun·e est invité·e à dépasser les bornes des carcans disciplinaires traditionnels. Cette interdisciplinarité peut résulter d'une collaboration entre juristes, politologues ou criminologues qui choisiraient de corédiger leur contribution. Elle peut également être le fruit d'un·e auteur·e choisissant d'écrire seul·e sa contribution en incluant des éléments extérieurs à sa discipline d'origine. Bien qu'une attention toute particulière sera portée aux propositions de collaborations interdisciplinaires intégrant juristes, politologues et criminologues lors de la sélection des abstracts, l'interdisciplinarité n'est toutefois pas une condition *sine qua non* à la participation à cet événement. Les juristes, politologues et criminologues qui souhaiteraient analyser les concepts de confiance et/ou de risque sous l'angle exclusif du droit, de la science politique ou de la criminologie, respectivement, sont également invité·e·s à répondre au présent appel à contribution.



### Thème : « **Confiance et risque : deux faces d'une même pièce ?** »

Mobilisées quotidiennement par les individus et influençant leur comportement, les notions de risque et de confiance font l'objet, depuis les années 70, d'une attention accrue dans le champ des sciences sociales. Ce regain d'intérêt peut notamment s'expliquer par les enjeux contemporains que ces concepts mettent en évidence. D'une part, selon le sociologue Ulrich Beck, nous vivons dans



une « société du risque ». Cela ne signifie pas que nous rencontrons plus de situations dangereuses qu'auparavant - en un sens, les connaissances et les technologies acquises nous permettent de bien maîtriser les dangers -, mais la société déploie une large part de ses activités et de son énergie à gérer des risques et à tenter de prévenir de façon optimale les divers aléas, catastrophes et autres circonstances critiques. D'autre part, au vu de l'accroissement de la complexité du monde, il est aujourd'hui impossible de tout saisir : il existe un besoin de s'en remettre aux autres et ceci ne semble possible que par un acte de confiance. À rebours des approches qui perçoivent la confiance comme inévitable et nécessaire, d'autres études indiquent un affaïssement marqué du niveau de confiance placé dans les institutions publiques (justice, police, institutions politiques, *etc.*). Nous assistons, par conséquent, d'un côté à des attentes plus grandes de la part de la collectivité pour répondre aux défis économiques, environnementaux, sanitaires ou encore sécuritaires, et de l'autre, au déclin de la confiance à l'égard des structures censées apporter les solutions à ceux-ci.

On le voit, l'étude de ces thématiques revêt un caractère fondamental dans nos sociétés. Néanmoins, malgré l'intérêt croissant qui leur est porté, il règne toujours autour d'elles un « flou conceptuel », tant elles font l'objet d'approches diverses dans la littérature. Il reste toutefois possible d'identifier une certaine synergie entre elles. Ainsi, on constate qu'elles permettent toutes deux d'agir et de juger dans un contexte d'incertitude. Le risque correspond à l'éventualité, relativement *probable*, que survienne un préjudice, plus ou moins *grave* et soulève la question de son acceptation. Plus fondamentalement, accorder sa confiance, c'est précisément prendre un risque : celui d'être déçu voire trahi dans ses attentes. Il en découle que les niveaux de confiance et de sensibilité au risque s'influenceraient mutuellement : un faible niveau de confiance devrait entraîner une perception élevée du risque, tandis qu'un niveau de confiance élevé supposerait une faible sensibilité au risque.

Perçues ou objectivées, les dimensions de risque et de confiance tendent à s'évaluer, balisant les actions posées en amont et en aval du phénomène étudié, et interrogent la proactivité et la réactivité à déployer au cœur de la société. Les questions que soulève l'examen du risque et de la confiance entraînent donc inévitablement une certaine interconnexion des sciences juridique, politique et criminologique, pouvant évoluer conjointement et s'alimenter. Ces concepts se trouvent également à la croisée d'autres disciplines scientifiques telles que la sociologie, la philosophie, la psychologie, l'économie, la géographie et l'histoire. Pour l'ensemble de ces raisons, chacun-e est invité-e à étudier ces notions non seulement au sein de ses recherches mais aussi, le cas échéant, à « dépasser les bornes » des carcans disciplinaires traditionnels pour leur analyse.



### Procédure pour la remise des abstracts étendus

Toutes les personnes souhaitant présenter leurs recherches à la conférence sont invitées à faire parvenir leur abstract étendu rédigé exclusivement en français à [jerome.decooman@uliege.be](mailto:jerome.decooman@uliege.be) pour le **22 mai 2023 au plus tard**. Cet abstract ne pourra excéder **1.500 mots** (notes de bas de page et bibliographie non-incluse). Les participant-e-s sont également invité-e-s à proposer 3 à 5 mots-clés décrivant leur contribution, ainsi qu'une courte biographie (max. 10 lignes).

En cas de réponse positive, les participant-e-s se verront attribuer un créneau de vingt minutes pour présenter leur contribution exclusivement en français au sein d'un panel interdisciplinaire. Chaque présentation sera suivie d'une séance de questions-réponses permettant d'approfondir le débat entre panélistes et avec le public.



### Best Extended Abstract Award

Le meilleur abstract étendu sera récompensé du prix « Cité » d'une valeur de 250 EUR. Celui-ci sera décerné après évaluation de la contribution par un comité scientifique pluridisciplinaire indépendant et remis le 13 octobre 2023 à l'issue du colloque.